

LA LETTRE DU HÉRISSEMENT

Reconnue d'utilité publique
depuis 1976

> LH N°272

> Printemps 2021

ÉDUCATION À
L'ENVIRONNEMENT

Quand le sans-
contact s'impose

PAGE 4

BIODIVERSITÉ

Le chat,
un faux-ami ?

PAGE 5

Risques industriels
Brisons
le silence !



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

édito

ARNAUD SCHWARTZ
PRÉSIDENT DE FNE



2020 a été une année difficile pour toutes et tous. La crise que nous traversons encore aujourd'hui a impacté notre vie à plusieurs niveaux (personnel, associatif...).

Au sein même de la fédération, c'est le monde de l'éducation à l'environnement qui a le plus souffert de certaines mesures gouvernementales. Ses métiers, qui demandent contacts et lien social, ont été mis à rude épreuve par gestes barrières et confinements, déconfinements et autre couvre-feu.

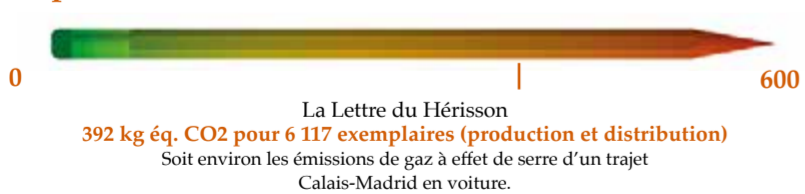
L'année 2020 aura aussi été celle d'une régression larvée de la démocratie et des libertés dans notre pays. Dans le domaine de l'environnement, on se rappellera notamment de méfaits subis suite à la création de la cellule Déméter ou encore des préfets de régions encouragés à outrepasser diverses commissions et assemblées citoyennes afin de délivrer certaines autorisations ou permis. Un comble alors que la population attend des améliorations démocratiques de la part des pouvoirs publics.

Ce numéro de la *Lettre du Hérisson* pourra vous sembler quelque peu alarmant, et vous aurez raison. Toutefois, il convient de rappeler qu'une des principales missions de France Nature Environnement consiste, depuis plus de 50 ans, à porter la parole des citoyens et les alertes des experts pour faire avancer et respecter le droit de l'environnement.

Dans le contexte des risques industriels, cette parole est d'autant plus importante qu'elle concerne toutes les facettes de la société. Et notamment les victimes des accidents industriels et leur environnement. Une situation comme celle liée à Lubrizol en 2019 pourrait se reproduire prochainement si l'État devait rester à l'avenir aussi faible qu'il l'est aujourd'hui encore sur ses moyens environnementaux de contrôles, de police et de justice.

Alors oui, en définitive, plutôt qu'une régression, c'est une progression de la démocratie environnementale dont nous et le reste de la nature avons besoin. Voilà une de nos demandes les plus urgentes, puisse-t-elle aboutir sans plus attendre !

Impact carbone de cette Lettre du Hérisson



La Lettre du Hérisson est éditée par France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, fondée en 1968, reconnue d'utilité publique en 1976. **Directeur de la publication** : Arnaud Schwartz **Rédacteur en chef** : Benoît Descombe **FNE** 81-83 boulevard de Port-Royal 75 013 Paris / www.fne.asso.fr / information@fne.asso.fr **Conception graphique et réalisation** : Cito / www.cito.fr **Impression et routage** : Imprimerie des Hauts de Vaine - BP 52179 - 35 221 Châteaubourg Cedex / Dépôt légal : Février 2021 / ISSN 1632 4315

La reproduction des articles de la Lettre du Hérisson est autorisée pour les particuliers et les associations sous réserve d'en citer la source datée, les auteurs, et sans utiliser les photographies. La Lettre du Hérisson est imprimée sur du papier Cyclus Print, un papier recyclé, par un imprimeur labellisé Imprim'Vert.



France Nature Environnement est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance. comitecharte.org

TRANSPORTS

Défendre la voix des citoyen·nes

Le secteur des transports est, en France, le principal émetteur de gaz à effet de serre. Après six mois de travail, les membres de la Convention Citoyenne pour le Climat ont proposé 43 mesures, concrètes et ambitieuses, qui pourraient réduire drastiquement l'impact de nos déplacements, à condition d'être adoptées « sans filtre ».

Pourtant, depuis la publication de ces propositions, l'exécutif n'a cessé de les détricoter pour réduire leur portée. Deux exemples parmi d'autres : le malus sur le poids des véhicules neufs proposé à partir de 1,4 tonne par les citoyens, qui ne s'appliquera qu'à partir d'1,8 tonne. Dans le premier cas, on mettrait un frein à la crois-

sance catastrophique du nombre de SUV ; dans le second, seuls 3 % des véhicules neufs seront concernés. D'autre part, l'interdiction des liaisons aériennes avec une alternative train de moins de 4h est refusée pour ne retenir que les liaisons intérieures réalisables en moins de 2h30 de train, soit seulement 4 % du trafic aérien en métropole....

Face à ces renoncements en cascade, nous continuerons à défendre la voix des citoyen·nes et l'adoption de propositions ambitieuses pour une mobilité moins carbonée et plus inclusive : fiscalité juste dans les transports, repli de l'usage de la voiture, fin des projets d'extension des aéroports.



Premier type de véhicule vendu en Europe, les SUV sont plus lourds et surtout beaucoup plus polluants.

POLLUTION INDUSTRIELLE

Lactalis, la saga d'un grand groupe de pollueurs

Depuis plusieurs années, nos fédérations agissent contre les pollutions environnementales liées à des filiales du groupe Lactalis.

En 2013, dans le Maine-et-Loire, le groupe est condamné pour une grave pollution à l'ammoniac étendue sur 30 km. En 2019, nous avons obtenu une condamnation médiatisée en Isère pour le cas d'une fromagerie qui polluait un cours d'eau depuis 1942 alors que Lactalis avait les moyens de faire les travaux nécessaires pour l'empêcher. Cette même année, condamnation en Bretagne pour une nouvelle pollution de cours d'eau qui a tué des milliers de poissons. Enfin en 2020, nous avons déposé une nouvelle plainte contre une filiale installée dans le Cantal. Les dernières révélations dans la presse sur les pratiques Lactalis ne nous ont pas étonnés. Le groupe était déjà connu pour considérer

comme plus rentable de payer des amendes que de respecter les règles préventives sur de nombreux sites. Aujourd'hui, c'est le chantage à l'emploi qui leur permet d'agir en toute impunité.

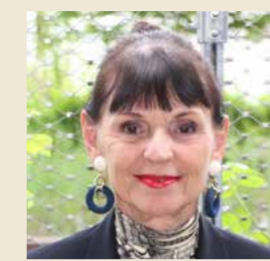
Un an après Lubrizol, les pouvoirs publics semblent inefficaces pour contraindre les industriels à prévenir les atteintes à la santé et à l'environnement. Les agents de terrain manquent de moyens de contrôle et doivent fermer trop souvent les yeux au prétexte du maintien de l'emploi.

Pour que de grands groupes comme Lactalis soient poursuivis et condamnés dès que des économies sont faites au mépris de l'environnement, nous demandons à ce que le délit de mise en danger de l'environnement soit réellement instauré dans le code pénal.

FNE DANS LES MÉDIAS

B SMART, le 12 janvier 2021

« France Nature Environnement n'est pas opposée à la 5G sans regarder ce qui se passe : on demande de ne pas promouvoir une technologie sans avoir un minimum d'études sur son impact sanitaire et environnemental. », Ginette Vastel sur le plateau de B Smart, un média spécialisé entreprises et économie.



Le Monde, le 5 février 2021

« L'État crée des réserves dans les Terres australes et antarctiques françaises où ça ne gêne personne. Il ne prend pas la main sur ses façades maritimes alors que les trois quarts de nos habitats côtiers sont en très mauvais état. », Élodie Martinie-Cousty, interrogée au sujet de la stratégie nationale pour les aires protégées.



DONS

Soutenez un progrès responsable

Quand la planète est malade, la santé humaine est menacée. 2020 a illustré de manière dramatique ce que beaucoup de chercheurs, de médecins, d'écologues savaient déjà. Cette année nous rappelle de manière urgente l'absolue nécessité de soigner la nature, de construire le progrès humain en harmonie avec notre environnement, de nous unir pour que nous puissions continuer à vivre dans un monde vivable.

et de l'environnement, protection de la biodiversité, lutte contre les risques sanitaires liés à l'élevage intensif... Toutes ces causes et bien d'autres, France Nature Environnement les défend ardemment depuis 1968 en tant que mouvement citoyen. Vos dons sont essentiels pour nous aider à les faire encore progresser et à porter toujours plus haut la voix de la nature et de l'environnement.

Progrès du droit de l'environnement, lutte contre le changement climatique, transition vers une économie respectueuse de l'Homme

Pour plus d'informations, Frédéric Briant se tient à votre disposition, à l'adresse frederic.briant@fne.asso.fr.

Donnez en toute confiance

Reconnue d'utilité publique, notre fédération, qui a reçu le label Don en confiance du Comité de la Charte, attache une attention toute particulière à la relation que nous développons et entretenons avec nos donateurs ; nous sommes et serons toujours attentifs à vos remarques et suggestions qui nous permettent de mener à bien nos actions.

Par votre don vous nous aidez à protéger la Nature et l'Environnement

À renvoyer sous enveloppe affranchie à FNE - 3 rue de la Lionne - 45 000 Orléans ou à remplir sur fne.asso.fr

Oui, je me sens concerné·e par la protection de la nature et de l'environnement et désire continuer à soutenir les actions de France Nature Environnement.

Je donne : 20 € 50 € 100 € ou €



MES COORDONNÉES :

Mme M.
Nom : CP : [][][][][]
Prénom : Ville :
Adresse :
Email :

Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre de France Nature Environnement.

Je souhaite recevoir la Lettre du Hérisson :

- en version papier (indiquez votre adresse ci-contre)
- en version électronique (indiquez votre email ci-contre)



Confidentialité : vos coordonnées sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal et bénéficiaire de la réduction d'impôts. Nous les utilisons uniquement à des fins de gestion et d'information. Conformément à la réglementation RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent.
LH 272

BARRAGE DE CAUSSADE

Toujours pas de retour à la légalité !

Deux des acteurs principaux dans cette affaire ont été condamnés à des peines de prison ferme en juillet pour la construction illégale de ce barrage et pour avoir porté atteinte à la biodiversité. Pourtant, le rapport du Gouvernement attendu à l'été 2020 n'a toujours pas été publié, alors qu'il devait permettre le retour à la légalité et un partage de l'eau. La vidange du barrage devait intervenir en novembre 2020 au vu des risques liés à une construction illégale et précipitée par des non-professionnels. Avec nos associations membres, nous demandons que la loi soit respectée dans ce sombre dossier. Une nouvelle audience le 26 janvier 2021 devant la cour administrative de Bordeaux a confirmé l'illégalité de ce barrage.



ACTIONS EN JUSTICE

Les sentinelles de Martinique

L'association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais (ASSAUPAMAR) joue pleinement son rôle de sentinelle de l'environnement, avec l'aide de France Nature Environnement. Le 12 juin 2020, le tribunal correctionnel de Fort-de-France condamne la société Gravillonord pour défrichage illicite de 3,6 hectares, dont une partie en espace boisé classé. Le 6 juillet 2020, c'est la rhumerie La Favorite qui est condamnée pour avoir rejeté des centaines de mètres cubes de vinasse à la mer, créant ainsi une surmortalité de la biodiversité locale. Forte de ces victoires, l'ASSAUPAMAR continue son combat : de nombreuses autres actions en justice ont été engagées en 2020 et se poursuivront en 2021, avec le soutien de France Nature Environnement.

AIRES MARINES PROTÉGÉES

Une nouvelle cartographie

France Nature Environnement a développé une carte s'intéressant à quatre méthodes de pêche destructrices pour le milieu marin. Elle indique le nombre d'heures de pêche pratiquées entre 2015 et 2018 dans les aires marines protégées du golfe de Gascogne : 415 504 heures. Le constat est le suivant : il y a presque autant de pêche à l'intérieur qu'en dehors de celles-ci ! Le Gouvernement doit urgemment mettre en place des mesures de protection de ces zones !

Découvrez la carte sur www.fne.asso.fr/devine-ou-je-va-is-pecher

FORÊTS EN CRISE

Les ONG mobilisées

Début 2020, le Gouvernement a missionné Madame la Députée Anne-Laure Cattelot sur l'avenir des forêts françaises. À cette occasion, 6 organisations dont France Nature Environnement ont rencontré les membres de cette mission et ont publié sous forme de rapport les 21 propositions portées pour les forêts françaises en métropole et Outre-mer.

Le rapport de la députée *La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles*, remis en septembre 2020, rejoint dans une large mesure les analyses du rapport des ONG, notamment sur la nécessité de mieux prendre en compte le dérèglement climatique dans la gestion forestière. Pour être mises en œuvre, les recommandations devront se fonder sur un dialogue social entre le monde forestier et la société, mené dans les régions et sur le terrain en fonction des situations locales et avec les parties prenantes.

Éducation à l'environnement : une année sous le signe de la crise et de l'adaptation

En mars dernier, la crise sanitaire a impacté très fortement de nombreux secteurs professionnels, et en particulier ceux pour lesquels le contact avec le public est essentiel, comme celui de l'éducation à l'environnement.

Du jour au lendemain, plus de sorties nature, plus d'interventions dans les écoles, plus d'ateliers de découverte, à une période où ce secteur connaît habituellement un pic d'activité.

Les éducateurs-trices ont dû doubler d'imagination pour réinventer leurs formats d'intervention et se former à l'utilisation de nouveaux outils pour pouvoir

« Cette période a beaucoup enrichi nos réflexions sur l'évolution des métiers dans l'éducation à l'environnement »

continuer à faire leur travail de transmission, en distanciel. C'est le cas par exemple de l'équipe d'éducatrices de FNE Haute-Savoie qui a pu poursuivre son programme pédagogique sur la gestion et la réduction des déchets auprès des classes de CM2, en se tournant vers le numérique : montage de petites vidéos, création de livrets d'activité en ligne, intervention en classe virtuelle, etc.

Nous avons aussi vécu une Semaine de la réduction des déchets 2020 très numérique, durant laquelle nous avons pu profiter de certains événements qui se déroulent habituellement trop loin de chez nous. De la même manière, le Festival Film Nature Environnement était pour la première fois accessible à tout le monde, depuis son canapé !

Pour autant, des difficultés demeurent. Avec l'alternance des périodes de confinement et de déconfinement, il faut sans cesse annuler, reprogrammer, annuler à nouveau, re-reprogrammer... ! Sans compter l'adaptation des animations aux protocoles sanitaires en vigueur, qui vont à l'encontre même de beaucoup de méthodes pédagogiques favorisées dans l'éducation à la

nature comme le fait de pouvoir toucher, goûter, sentir, coopérer, faire ensemble.

Dans cette période, l'importance des réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) prend tout son sens : ils permettent de faire de la veille, de partager rapidement ce qui se passe sur les territoires, de ne pas être seul, et de s'inspirer les uns des autres !

Cela a aussi beaucoup enrichi nos réflexions sur l'évolution des métiers dans l'éducation à l'environnement : les problèmes peut-être durables avec le face à face scolaire, la nécessité de s'ouvrir à d'autres publics (formation, accompagnement-médiation, public familial...), l'adaptation aux nouveaux outils tout en défendant le contact avec la nature et l'extérieur.

Autre effet de la crise actuelle, cette fois-ci positif : le besoin de sortir, de se retrouver et de s'éduquer à la nature s'est fait une belle place dans les médias ces derniers mois. De nombreuses conférences en ligne ont été proposées sur le sujet, dans le monde l'EEDD mais aussi dans l'enseignement ou la petite enfance.

Il est certain que l'année 2020 aura accéléré la prise en main de nouveaux outils numériques par les acteurs de l'éducation à l'environnement. À voir s'ils perdureront d'une manière ou d'autre, car la priorité sera toujours le contact avec la nature !

RACHEL LOUISET,

Coordnatrice du réseau Éducation et sensibilisation à l'environnement et à la nature de France Nature Environnement



Déchets radioactifs : un stockage en profondeur irréaliste !

Le dossier Cigéo a connu de nouveaux rebondissements ces derniers mois. France Nature Environnement et ses associations, impliquées depuis le début sur ce projet fou, continuent de se mobiliser et de questionner sa faisabilité.

Depuis 20 ans, les gouvernements imposent petit à petit le projet d'enfouissement des déchets nucléaires Cigéo à Bure, écartant de fait les recherches sur des alternatives. Cependant, en 2017, l'autorité de sécurité nucléaire analyse la sûreté du projet et émet des réserves qui pourraient remettre en question la conception même du projet.

Durant l'été 2020, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), qui porte le projet, a déposé une demande de « déclaration d'utilité publique » (DUP), accompagnée d'une « étude d'impact globale ».

Cette DUP, qui pourrait intervenir en 2022, permettrait à l'Andra de réaliser des travaux « préparatoires » (route, voie ferrée...) alors même que la demande d'autorisation de créer Cigéo n'aurait pas été déposée et que certaines

questions sur la sécurité et les impacts du projet ne seraient pas encore précisément identifiées.

En janvier 2021, l'Autorité environnementale (Ae), instance indépendante analysant la plupart des projets impactant l'environnement, a rendu un avis sévère sur cette étude d'impact. Ce dernier relève de nombreux manques d'informations sur les impacts sur la biodiversité et l'eau, sur le tracé d'une nouvelle route, le poste électrique et le réseau d'adduction d'eau, sur les impacts des déblais du creusement des galeries et ceux du transport des colis. L'Ae signale également une absence d'analyse de risques : aucune étude ne précise les procédures et actions qui seront mises en œuvre en cas d'accidents ou d'autres risques prévisibles.

Elle demande donc la réalisation de cette analyse et des études complémentaires sur les alternatives, les impacts de

ce projet, le risque sismique ainsi qu'une étude indépendante sur le potentiel géothermique du sous-sol de Bure. En effet, une règle stipule que les sites retenus pour un tel stockage ne devront pas présenter d'intérêt particulier pour la géothermie, ce qui pourrait être le cas à Bure d'après une étude.

D'autres incertitudes demeurent : la nature du sol ne serait pas à même de garantir une sécurité sanitaire et environnementale et le coût du projet, arbitré politiquement à 25 milliards d'euros, serait sous-estimé. Enfin, les retours d'expérience sur les stockages en profondeur existants se concluent par des échecs graves (WIPP aux États-Unis, à Asse, en Allemagne, Stocamine en Alsace). Il est temps d'en tirer les bonnes conclusions, d'abandonner le projet Cigéo et de stopper l'électricité nucléaire qui produit des déchets dont on ne sait que faire !

Plus d'informations sur fne.asso.fr

MAXIME PAQUIN,

Chargé de mission au réseau Biodiversité de France Nature Environnement

1 Avis rendu disponible sur www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

« Il est temps de stopper l'électricité nucléaire qui produit des déchets dont on ne sait que faire ! »

Le chat, pas si « LOL » que ça ?

Le chat ne fait pas rire tout le monde. Ce printemps, Willy Schraen, président de la fédération nationale des chasseurs, proposait de piéger nos chers minets, et début octobre, c'est un député écologiste qui voulait le classer comme « animal nuisible ». Mais pourquoi tant de haine ? Un ras-le-bol des « lol cats » ?

Selon le chef des chasseurs, il faut agir car « le chat est en train de détruire la biodiversité. [...] Il tue bien plus d'animaux que les chasseurs, c'est même pas à comparer ». L'élu, lui, estime que « le chat entraîne la disparition d'espèces ». Depuis toutes ces années, France Nature Environnement se serait-elle trompée de combat ?

Prédateur, il a tout d'un grand

Une musculature puissante, efficace pour rester immobile à l'affût ou pour fondre sur sa proie ; des griffes tantôt acérées lui permettant de bondir et de grimper, tantôt rétractables pour se déplacer en toute discrétion ; un squelette souple qui lui permet de se faufiler partout ; une bonne vue, surtout crépusculaire ; une ouïe fine, spécialisée dans les fréquences élevées des rongeurs et petits oiseaux ; de longues moustaches orientables, recueillant des données sur son environnement : largeur d'un passage dans la clôture, force du vent, provenance d'une odeur... Enfin, une denture de carnivore, tranchante et affilée.



Chasser par instinct, pas pour se nourrir

Les chats domestiques consomment surtout des aliments d'origine humaine : pâtée, croquettes et restes de table. Grignoteur, il mange peu à la fois, mais tout au long de la journée. Sa particularité est que, même bien nourri, le chat conserve son instinct de chasseur et, le plus souvent, les proies tuées ne sont pas consommées. Un chat de propriétaire consacre en moyenne 3 h par jour à la prédation, contre 12 h par jour pour un chat errant.

Une étude lancée en 2015 et coordonnée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), en collaboration avec la Société française d'étude et de protection des mammifères et la Ligue pour la protection des oiseaux, montre que 66 % des proies rapportées par les chats domestiques sont des petits mammifères, majoritairement des rongeurs. Viennent ensuite les oiseaux (22 % des proies), principalement les mésanges, le merle, le rouge-gorge. Enfin, en dernier choix, les reptiles (10 %), et de manière anecdotique, des amphibiens, des insectes, des poissons, des araignées, voire des gastéropodes.

Mais quel impact de cette prédation sur la biodiversité ?

Une étude parue dans la revue scientifique *Nature* en 2013 conclut que le chat serait responsable de la mort de 1,3 à 4 milliards d'oiseaux et 6,3 à 22,3 milliards de petits mammifères chaque année. En Australie, les chats tueraient 377 millions d'oiseaux et 649 millions de reptiles chaque année. Le pays a ainsi lancé une

campagne d'éradication de 2 millions de chats errants sur 5 ans. D'autres résultats plus récents parus en 2019 dans *Nature* évoquent 800 millions de mammifères tués chaque année par les chats errants. L'introduction du félin, notamment dans les îles, a conduit à la disparition de plusieurs espèces et des opérations de régulation des chats errants sont souvent menées.

Mais qu'en est-il en France ? C'est encore un peu flou. Les premiers résultats de l'étude du MNHN montrent que pour les oiseaux de jardin, la prédation du chat compte parmi les trois principales causes de mortalité, avec les captures volontaires par l'homme et les collisions avec les vitrages. Cette prédation sur les passereaux dans les zones pavillonnaires a doublé ces dernières années, en lien avec l'augmentation du nombre de chats domestiques – ils sont plus de 15 millions en France –, sans compter les chats errants et haret, dont le nombre est inconnu. Le souci est que cette prédation impacte une petite faune déjà très vulnérable à cause de la disparition de leurs habitats, des pesticides, de la ville qui gagne sur la campagne... Enfin, phénomène moins connu du public mais pré-occupant, la prolifération du chat domestique menace une espèce de chat sauvage : le chat forestier. Espèce protégée, la pollution génétique due aux croisements entre chats errants et sauvages et la transmission de maladies inconnues dans les milieux naturels peuvent entraîner une mortalité accrue du chat forestier.

Faut-il faire du chat un ennemi public ?

Les propriétaires de chats doivent prendre conscience que leur magnifique boule de poil est un prédateur et que la solution leur appartient. D'abord, il faut offrir à minou une

△ Les oiseaux constituent la deuxième proie de prédilection des chats, juste après les rongeurs.

nourriture de qualité en libre-service ainsi que des jeux, surtout pour les jeunes chats, qui limiteront leurs instincts de chasseurs. La stérilisation est recommandée, car elle limite le vagabondage, les marquages territoriaux, la prolifération des chats et les maladies. Pour l'extérieur, on peut l'équiper d'un collier élastique, coloré ou avec des clochettes, pour le rendre moins discret. Il existe des dispositifs (entonnoirs, barrières) qui permettent d'empêcher le chat de grimper vers les mangeoires et les nids, mais aussi des répulsifs et des abris pour la petite faune que l'on peut même fabriquer soi-même. En combinant plusieurs de ces moyens, chacun contribue à réduire l'impact de la prédation des chats. Et vous pouvez contribuer à l'enquête qui se poursuit en vous rendant sur www.chat-biodiversite.fr.

STÉPHANIE MORELLE,
Chargée de mission biodiversité

APPELONS UN CHAT UN CHAT

Chat domestique (*Felis silvestris catus*) : son propriétaire est obligé de le faire identifier et est responsable des dommages qu'il cause, même s'il s'est égaré ou échappé. Il est interdit de le laisser divaguer.

Chat errant ou divagant : non identifié, sans propriétaire, à plus de 1 000 m du domicile de son maître ou à plus de 200 m des habitations. Seul le maire peut ordonner sa capture. Il sera relâché après identification et devra être stérilisé.

Chat haret : chat domestique ou errant retourné à la vie sauvage.

Chat forestier (*Felis silvestris*) : espèce naturellement sauvage et protégée par la loi. Il ressemble à un chat domestique tigré, en plus robuste et massif, avec une queue plus touffue et une raie noire parcourant sa colonne vertébrale.

LUBRIZOL

Quel avenir pour les sites à risques ?

Le spectaculaire incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019 à Rouen, au sein de l'usine Lubrizol classée Seveso seuil haut, est révélateur de la mauvaise application de la politique de prévention des risques déployée en France depuis une quarantaine d'années. Aujourd'hui, alors que le territoire compte plus de 500 000 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sommes-nous à l'abri d'une nouvelle catastrophe ?

ZOOM SUR UNE SOCIÉTÉ MULTIRÉCIDIVISTE

Jeudi 26 septembre 2019, la ville de Rouen se réveille sous un énorme panache de fumée. Une couche d'hydrocarbures a recouvert toute la ville, provoquant maux de tête, de gorge, et vomissements chez les habitants. À l'origine de ce drame, un incendie au sein de l'usine Lubrizol, qui produit des additifs et fluides servant à enrichir les huiles pour moteurs, les lubrifiants et les carburants. L'usine est un site dit « Seveso » seuil haut, attribué aux usines industrielles qui présentent les risques les plus importants pour la santé et l'environnement en France.

Un tel accident peut sembler exceptionnel. Pourtant, il s'agit du troisième à frapper le site en moins de 10 ans. De ce lourd passif, la société Lubrizol ne tire que peu de conclusions. Pire, elle avait toutes les clés en main pour l'éviter : alors que la loi Bachelot de 2003 rend obligatoires les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), Lubrizol attend son premier accident, 10 ans plus tard, pour se doter d'un tel plan.

Et malgré des scénarios d'accidents majeurs, d'éventuels effets dominos identifiés et des mesures préconisées dans plusieurs arrêtés ministériels¹, ce n'est qu'après l'accident de 2019 que Lubrizol est mise en demeure de se mettre en conformité, le 8 novembre 2019. Pendant plus de 15 ans, on a donc toléré des accidents à répétition sur un site identifié, malgré des alertes régulières.

Cette situation doit nous alerter sur l'application du droit par l'administration : alors que la réglementation est censée prévenir ce type d'accidents graves, elle n'est appliquée qu'après les accidents, sans mettre les industriels face à leurs responsabilités.

COMMENT PEUT-ON EN ARRIVER LÀ ?

Ce n'est pas le premier accident de ce type que connaît la France : explosion de la raffinerie de La Médé en 1992, explosion d'une tour Metaleurop et d'un silo de céréales en 1997...

S'en suit AZF en 2001, puis la série d'accidents Lubrizol en 2013, 2015 et 2019. Aurait-on pu éviter ces catastrophes ?

Un manque d'accès à l'information

D'après l'article L. 125-2 du code de l'environnement, les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont

soumis et sur les mesures à adopter en cas de problème. Pour autant, d'après un sondage² « baromètre de sécurité des Français » réalisé juste après l'incendie de Lubrizol, un Français sur trois ne sait pas s'il habite à côté d'un site classé SEVESO.

Il aura fallu cinq jours pour connaître la nature et la quantité de produits brûlés et dissipés dans l'atmosphère. L'information arrive trop tard et de façon trop partielle. L'industriel se cache derrière l'instruction gouvernementale du 6 novembre 2017. Publiée pour éviter de nouveaux actes terroristes, cette instruction autorise les industriels à dissimuler beaucoup d'informations sur les produits qu'ils utilisent, en allant jusqu'à noircir certains documents !

Une culture du risque négligée depuis plusieurs années

La culture du risque est la connaissance, par les élus, techniciens, citoyens, des risques d'accidents, et leur capacité à les anticiper et à les gérer. Or, d'après un sondage, 71 % des Français ne sauraient pas réagir face à un accident d'installations chimiques, malgré les divers outils existants. Près de 20 ans après l'accident d'AZF, la population ne dispose toujours pas des informations nécessaires à la bonne gestion collective d'un tel événement.

Des préfets tiraillés entre économie et sûreté territoriale

Les sites ICPE comme Lubrizol sont contrôlés et inspectés par une autorité compétente de l'État appelée la DREAL³. La société Lubrizol est également le dernier gros établissement industriel de la région rouennaise, un acteur économique majeur.

Elle bénéficie donc d'une forte influence auprès du préfet, arguant notamment du main-

tien de l'emploi dans la région pour ne pas respecter les rappels à l'ordre et les sanctions de la DREAL.

Ainsi, après l'accident de janvier 2013, l'inspection des installations classées avait donné un an aux exploitants d'établissements classés Seveso seuil haut qui le nécessitaient pour se doter de capacités de prélèvements et d'analyses indépendantes⁴. Six ans après, Lubrizol n'était toujours pas en conformité.

D'AUTRES LUBRIZOL POSSIBLES ?

Contournement du droit de l'environnement

La France est depuis longtemps dotée d'un véritable arsenal juridique pour maîtriser les risques et assurer la sécurité et l'information des riverains des sites industriels dangereux. En France, il existe 3 régimes d'enregistrements administratifs d'un site industriel en fonction de son niveau de risque : le régime d'autorisation, le régime d'enregistrement et le régime de déclaration (du plus au moins risqué).

Malgré cette gradation, plusieurs sites français sont « sous-classés », c'est-à-dire soumis à des contraintes inadaptées à leur niveau de risque. Pourquoi ? Il suffit d'un manque de contrôle de

l'administration ou d'un industriel qui n'avertit pas de son changement de situation.

Dans le cas de Lubrizol, l'entreprise a entretenu des liens de sous-traitance opaques : elle passait par Normandie Logistique pour gérer plus facilement ses stocks de produits. Problème : cet établissement était soumis à déclaration, et donc sous-classé par rapport à sa dangerosité réelle.

Cette pratique est courante dans le secteur, notamment pour certains méga-entrepôts, que nous dénonçons en 2019⁵. Censés être classés Seveso, ils ne le sont pas grâce à une pirouette, glissée dans l'arrêté d'autorisation : « *L'exploitant s'engage à ne pas dépasser les classements Seveso* ». Leurs capacités de stockage nécessiteraient donc un classement Seveso, mais ils y échappent en promettant de ne pas les utiliser à fond. Ce jeu n'est pas sans conséquence : ces sites passent sous le radar et sont inspectés moins fréquemment, voire pas du tout.

Assouplissement du droit de l'environnement

De nouveaux accidents sont à craindre, car l'allègement du droit rend l'évaluation des impacts de plus en plus difficile. Deux rapports, le rapport Kasbarian⁶ et le rapport Hémar-Daher⁷, la loi DDAUE du 16 juillet 2013 suivie d'une série de décrets donnent aux préfets de plus en plus de pouvoir, en les autorisant à déroger aux normes réglementaires dans de nombreux domaines.

Le droit à l'information et la concertation sont également mis à mal. Sur chaque projet de site industriel, les citoyens doivent en théorie être informés et consultés. En pratique, des moyens d'information et de concertation sont supprimés pour faciliter le développement industriel.

La concertation préalable sur un dossier projet et l'enquête électronique viennent remplacer les enquêtes publiques en présentiel sur un dossier complet. La possibilité de contester les décisions par le droit au recours est de plus en plus rare. La loi d'accélération et de simplification de

l'action publique (ASAP) du 8 décembre 2020 risque de renforcer cette situation délétère.

NOS PROPOSITIONS POUR ÉVITER UN NOUVEAU LUBRIZOL

Mieux informer, mieux concerter

Donner aux instances leur statut initial : plusieurs instances⁸ sont censées servir à la concertation et à la codécision autour des sites à risques. Dans les faits, elles agissent en simples chambres d'enregistrement. Il faut donc revoir leur organisation et leur gouvernance. Un « deuxième cercle » composé d'acteurs du monde associatif devrait être créé pour informer les citoyens, notamment lors des accidents.

Soutenir le statut des bénévoles : les représentants de la société civile qui suivent ces dossiers sont la plupart du temps bénévoles. Afin d'assurer une véritable vie démocratique et sensibiliser les populations aux enjeux de ces sites, il faut faciliter la participation des salariés aux réunions, en les soutenant financièrement et en leur libérant du temps.

Réintégrer la culture du risque : il est indispensable que les populations proches des sites dangereux sachent comment réagir à d'éventuels accidents. L'information sur ces sites doit être ouverte et accessible de manière claire aux publics concernés.

Mieux appliquer la réglementation

Donner des moyens à l'administration : la France dispose d'un arsenal juridique préventif qu'il faut appliquer scrupuleusement. L'administration doit bénéficier des moyens adéquats pour instruire les dossiers, contrôler et assurer un suivi rigoureux des établissements. Elle doit mettre en œuvre tous les moyens à sa disposi-



© Photo d'illustration par Ralf Vetterle

tion pour sanctionner les exploitants en infraction.

Rendre l'inspection indépendante : l'administration doit privilégier la sécurité des riverains. Afin d'assurer une application rigoureuse du droit, il faut créer un corps d'inspection indépendant, détaché des pressions du contexte local (industriels, élus...).

Arrêter le détricotage du droit de l'environnement

La France dispose d'un droit amplement suffisant pour gérer ce type de situations. Il est pourtant régulièrement allégé et « simplifié ». En parallèle, le nombre d'accidents industriels a bondi de plus de 34 % en deux ans. Il est donc impératif de cesser les régressions de la législation relative aux installations classées.

Arrêter l'action de « simplification du droit » qui s'accélère et participe à réduire le seuil d'exigences et les contrôles. En 2006, il y a eu 30 000 contrôles des risques industriels, en 2018, seulement 18 196.

Stopper la sous-classification des ICPE : le nombre d'installations classées (ICPE) soumises au régime de l'autorisation ne cesse de chuter (de 32 200 en 2014 à 25 000 en 2018), tandis que celui des installations relevant du régime moins contraignant de l'enregistrement grimpe (de 11 900 en 2014 à 16 000 en 2018). En généralisant le régime de l'enregistrement et en élargissant celui de la déclaration, l'État se désengage de son devoir de contrôle des installations polluantes.

PRISCILLIA BONNIN, ANTOINE DELALANDE ET GINETTE VASTEL

¹ Arrêtés ministériels du 3 octobre 2010 et du 26 mai 2014.

² Sondage mené par Odoxa-Fiducial en octobre 2019.

³ Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

⁴ Instruction gouvernementale du 12 août 2014, avant la fin du premier semestre 2015. Des modalités de mise en œuvre précises ont été développées dans l'avis du 9 novembre 2017 du MTE.

⁵ Lire le dossier sur les méga-entrepôts sur notre site fne.asso.fr.

⁶ Rapport Kasbarian – 5 mesures pour accélérer les projets industriels de nos territoires et améliorer l'attractivité de la France, 2019.

⁷ Rapport Hémar-Daher – Pour une chaîne logistique plus compétitive au service des entreprises et du développement durable, 2019, visant pour la logistique à réduire les délais des procédures environnementales.

⁸ CODERST, CSS, S3PI.

18 196
contrôles
en 2018
contre
30 000
en 2006

« La France dispose d'un arsenal juridique préventif qu'il faut appliquer scrupuleusement »

GINETTE VASTEL

Plus de démocratie pour plus de sécurité environnementale

Avant de rejoindre France Nature Environnement, la vie de Ginette Vastel avait pris un autre chemin, pas si éloigné de ses préoccupations actuelles. De la santé des particuliers à la sécurité environnementale, retour sur le parcours d'une bénévole investie et passionnée.

Ca va durer longtemps ? Une heure maximum hein ? Après je dois retourner préparer mes réunions de la semaine. »

C'est depuis son petit studio parisien que votre serviteur va donc passer une heure au téléphone avec une Ginette Vastel débordée, mais pleine d'entrain.

La vie de Ginette est d'abord liée au domaine de la santé. Diplômée d'un doctorat d'État en pharmacologie, elle démarre sa carrière comme chercheuse puis exerce quelques temps sur le terrain comme pharmacienne.

Cette reconversion ne la satisfait pas, et elle choisit la voie de la communication. Après quelques années passées au sein d'une agence de communication, et pour garder un fil rouge avec la santé, elle entre au Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies, comme directrice de la communication. Elle y gère plusieurs crises, dont la vache folle dans les années 90.

Au gré de ses rencontres, elle entend parler de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Elle y devient Directrice de la communication en 2001. Le poste rêvé pour celle qui a tant besoin d'assouvir sa soif de connaissances.

« Je travaillais sur les ondes électromagnétiques, les accidents industriels, les risques liés aux sols et sous-sols, les risques sanitaires. On ne s'ennuyait jamais, il y avait toujours de nouvelles connaissances à acquérir ! »

C'est aussi l'année de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse. Ginette est en première ligne pour l'INERIS, face aux questions des journalistes. Une première plongée dans l'univers des risques industriels, qui se reconduira malheureusement 18 ans plus tard, lors de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen.

C'est également grâce à l'INERIS que Ginette découvre France Nature Environnement. Soucieux de développer les relations avec les associations, le Directeur général lui demande de créer la commission d'orientation de la recherche et de l'expertise (CORE). À l'époque, l'INERIS est un des premiers établissements de son genre à faire intervenir des associations pour recueillir leurs avis.

Ginette y fait la connaissance de deux figures illustres du mouvement France Nature Environnement : José Cambou et Maryse Arditi. C'est notamment cette dernière qui l'introduira au sein du réseau Risques et impacts industriels de la fédération.

Elle en est aujourd'hui la pilote ainsi qu'administratrice nationale. Elle représente également France Nature Environnement dans différents comités de dialogue sur les ondes, au Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et depuis 2020, au sein de la Commission nationale du débat public.

REPÈRES

1977 : Diplômée d'un doctorat d'État en pharmacologie

1994 : Directrice de la communication du Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies

2001 : Directrice de la communication à l'INERIS

2016 : Entrée au Directoire Risques et impacts industriels de France Nature Environnement

Un agenda bien chargé de réunions et de rencontres au quotidien, mais qui ne lui fait pas oublier l'essentiel de France Nature Environnement : la fédération.

« Quand tu peux appeler en Normandie, puis en PACA pour avoir tes informations, c'est une force incroyable. »

Les remontées locales ont particulièrement alimenté le réseau Risques ces dernières années : les multiples pollutions de l'air du bassin de Lacq ou de l'étang de Berre, les diverses atteintes à l'environnement des filiales de Lactalis, et plus récemment Lubrizol. Autant de sujets sur lesquels les associations membres sont impliquées, que ce soit au travers de contentieux ou en siégeant au sein des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Lorsque je l'interroge sur l'augmentation du nombre d'accidents ces dernières années, et plus particulièrement sur les scandales qui ont émaillé l'année 2020 (à retrouver dans ce numéro), elle est catégorique :

« En France, on bénéficie d'une réglementation parfaite [en matière de risques industriels, ndlr]. En revanche, son application et les contrôles... » L'exemple de Lubrizol est frappant : après un premier accident en 2013 et un second en 2016, la société, qui avait reçu plusieurs alertes et mises en demeure, n'a pas réalisé toutes les mises en conformité. Le drame de 2019 aurait ainsi pu être évité si les contrôles avaient été plus nombreux et suivis d'effets, ce qui pose le problème

de l'indépendance de l'inspection (voir notre dossier p. 6-7).

Ce qui pourrait aussi changer les choses selon elle, c'est la formation des magistrats :

« Les magistrats ne connaissent pas bien le risque industriel. Pour savoir juger, il faut connaître le sujet. » Elle pointe les condamnations, souvent en deçà des délits pour lesquels certaines entreprises sont jugées, qui n'incitent pas les contrevenants à améliorer la sécurité de leurs sites.

Quant à sa perception de l'avenir, il est, de son propre aveu, « pas bien rose ».

De plus en plus de projets de lois et de décrets privent progressivement les instances citoyennes de leur parole. La voix des citoyens est de moins en moins écoutée. Elle cite les récents débats sur la 5G, où les demandes des associations sont régulièrement évacuées par le Gouvernement.

Autre sujet d'inquiétude, la crise Covid : « Si des entreprises ont été en difficultés, elles vont vouloir faire des économies. Et généralement, c'est sur les mises en conformité qu'elles en font. »

C'est d'ailleurs déjà le cas pour certaines entreprises, comme Lactalis, qui préfère payer des amendes plutôt que de se mettre aux normes, car plus économique (voir p. 2).

Il y aurait encore tant de choses à dire mais l'entretien arrive déjà à sa fin et Ginette doit préparer ses prochaines réunions. Un investissement hors normes.

BENOÎT DESCOMBE



« La voix des citoyens est de moins en moins écoutée »